

# COMMUNE DE LADOIX SERRIGNY

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

### 2012-0060

M. le Maire de la Commune de LADOIX SERRIGNY

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant qu'il y a lieu, de modifier les régimes de priorité au carrefour **avenue de Corton à partir de l'intersection formée entre la place du Souvenir et l'avenue du Champ de Foire jusqu'à l'intersection formée avec la rue des Cras et la rue de la Louère.**

### ARRÊTÉ

#### Article 1<sup>er</sup> :

Les usagers circulant avenue de Corton à partir de l'intersection formée entre la place du Souvenir et l'avenue du Champ de Foire jusqu'à l'intersection formée avec la rue des Cras et la rue de la Louère devront « **cédez le passage** » aux usagers venant de l'avenue de Corton.

#### Article 2 :

Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place et entretenus par la Commune de Ladoix-Serrigny.

#### Article 3 :

M. le Maire de Ladoix-Serrigny et M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### **Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :**

- M. le Préfet de la Côte d'Or - Direction de la sécurité - Bureau de la sécurité routière - 21041 DIJON CEDEX
- Conseil Général - Agence de Développement Territorial du Beaunois - Route de Seurre - BP 169 - 21200 BEAUNE
- D.D.T. de la Côte d'Or - M. le Directeur des Services Départementaux - 8 Rue Marie Favart - 21200 BEAUNE
- M. Jean-Pierre REBOURGEON - Conseiller Général du Canton de Beaune Sud - 21190 MERCEUIL
- M. le Général de Corps d'Armée - Gouverneur Militaire de Metz - Commandant la Région Militaire de Défense Nord-Est et la Circonscription Militaire de Défense de Metz - Bureau Mouvements Transports - 1 Boulevard Clémenceau - BP 30001 - 57044 METZ CEDEX 1
- Gendarmerie de Beaune - 77 Rue des Blanches Fleurs - BP 210 - 21200 BEAUNE

Ladoix-Serrigny, le 3 décembre 2012.

Le Maire,



Aimé VUITTENEZ.